



## Comment faire pour divorcer d'office

Par **maryenzo\_old**, le **29/11/2007** à **15:08**

BonjourrrnVoila, je suis séparée depuis 3 ans, et l'ordonnance de non conciliation aura trois ans en janvier.rnCependant je ne suis toujours pas divorcé, car mon mari n'a jamais voulu payer d'avocat.rnJ'aimerais savoir si je peux engager une procédure de divorce d'office et comment dois-je faire pour que cela me coûte le moins possible.rnA qui dois-je écrire?rnSachant qu'il est d'accord pour divorcer depuis le début, il n'a juste jamais voulu prendre d'avocat.rnrnMerci d'avancernrmary